

L'Association "De La Source à La Mer"

Agréée au titre de la protection de l'environnement par un arrêté préfectoral des Côtes d'Armor renouvelé pour cinq ans le 11 décembre 2018 au vu des articles

L. 141-1 et suivants et R. 141-1 et suivants du code de l'environnement.



Bulletin de liaison et d'informations

N° 94

Édito

Le modèle productiviste breton est à l'origine de la quantité importante de nitrates dans les cours d'eau. Nous avons souhaité publier un dossier sur un agriculteur qui a mis en œuvre une agriculture respectueuse de l'environnement.

A l'aube de ses 92 ans, nous avons pu rencontrer André Pochon, agriculteur en retraite, promoteur de l'agriculture durable, qui a participé à la création de nombreuses structures très importantes pour le milieu agricole, par exemple le CETA (Centre d'Études Techniques Agricoles), de Corlay, le CEDAPA (Centre d'Études pour un Développement Agricole Plus Autonome)...

Nous vous présentons un dossier sur le parcours et le travail réalisé par cet agriculteur, qualifié par le journaliste Nicolas Legendre (auteur du « Silence dans les champs ») de « légende vivante de l'agroécologie ».

Vous pourrez également lire une de ses dernières tribunes « Le maïs fourrage voilà l'ennemi ! » rédigée le 23 février 2023.

Sommaire :

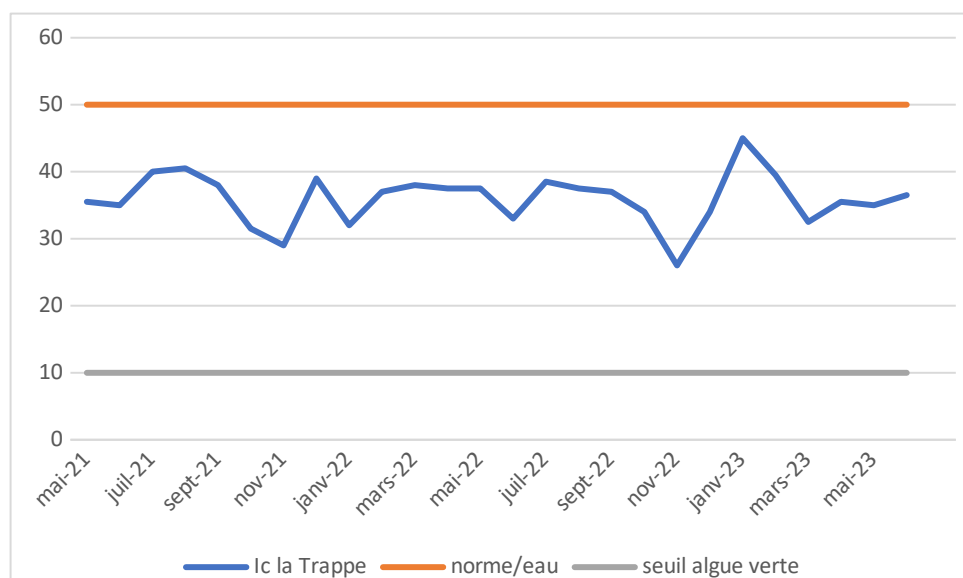
- Édito : p. 1
- Le tableau de bord p. 2
- Les pesticides p. 3
- Les algues vertes p. 4
- Le sentier côtier p. 5 et 6
- Dossier André Pochon p. 7 à 14
- Protège ta mer – Protège ta plage p. 15 et 16
- Les principales actions du 2ème trimestre 2023 p. 17

Joëlle Le Guern
Dominique Boscher
Marie-Thérèse Bouilly
Colette et Daniel Domalain
Régis Dulin
Pascale Guillou
Michel Le Bolloc'h



Tableau de bord : suivi de la qualité de l'eau brute de l'Ic

Évolution des taux de nitrates en mg/l de l'Ic à la Trappe de mai 2021 à juin 2023



Les taux de nitrates, depuis 2019, évoluent entre 30 et 45 mg/l. Les mois de juin depuis 2021 sont à 38 mg/l.

Les variations de ces taux sont imputables aux phénomènes météorologiques. Le manque de pluie évite le lessivage des sols et le transfert des nitrates, engrais minéraux et produits phytosanitaires épandus sur les terres agricoles dans les ruisseaux et rivières. Ces taux pour l'Ic ont baissé ces dernières années. On est passé en 15 ans de 65mg/l à 35mg/l en moyenne. Il faut rappeler que nous étions entre 5g/l et 10 mg/l avant 1960.

Pour ne plus avoir d'algues vertes il faudrait être en dessous de 10mg/l.

Les pratiques agricoles évoluent peu ces dernières années. A partir des années 1960, le monde agricole en Bretagne s'est transformé pour produire plus : remembrement, disparition des talus des haies, de milliers d'arbres centenaires, des petits ruisseaux et zones humides qui filtraient l'eau de ruissellement et ralentissaient son écoulement. Il fallait mécaniser l'agriculture avec des fermes de plus en plus grosses pour cultiver du maïs pour des élevages hors sols de plus en plus importants.

Les résultats : l'agriculture produit plus et pollue plus le sol, l'eau et l'air. Elle produit plus de gaz à effet de serre et contribue au réchauffement climatique des années à venir. La couche de terre végétale produite par des générations d'agriculteurs est également lessivée et entraînée dans les cours d'eau.

A titre d'exemple, le 23 juillet 2023, à Binic plage de la Banche nous avons constaté ce phénomène : Ce dimanche après-midi il a plu. A 17h 30 le ruisseau du Gué Esnard dont la source est à Pordic à 105m d'altitude et à un peu moins de 4 km de la plage de la Banche à Binic était en crue. L'eau était boueuse avec une forte odeur de lisier. Les pluies se sont arrêtées, le lendemain matin il était redevenu un petit ruisseau d'eau claire. Le bassin versant du Gué Esnard a été moissonné et du lisier a été épandu sur les terres. Compte tenu de la forte déclivité Il ne faut que quelques heures pour que la pollution agricole et la terre végétale superficielle se retrouvent sur la plage de la Banche à Binic.

Le rapporteur public du tribunal administratif de Rennes souhaite qu'il soit enjoint au préfet de produire d'ici 4 mois un programme d'actions contre les excès de nitrates, assorti de mesures contraignantes.

Les pesticides

Le nouveau règlement européen veut réduire l'usage des pesticides par les agriculteurs de 50% d'ici 2030.

Plusieurs États s'y opposent. Une étude complémentaire a été demandée à la commission européenne. Elle devra présenter les effets de la réduction des produits phytosanitaires sur la sécurité alimentaire en Europe : impact sur les importations, sur les rendements. Le lobby des pesticides appelle à une nouvelle étude, 32 ONG françaises se sont insurgées : « **Ce qui menace réellement la sécurité alimentaire mondiale, c'est l'actuel modèle de production agricole intensive qui détruit les ressources naturelles de base pour la production alimentaire, les sols et la biodiversité** ».

L'adoption de la nouvelle réglementation pourrait se faire avant la fin 2023, à moins que les opposants à cette réglementation obtiennent de nouveaux sursis pour de nouvelles études....

La Politique Agricole Commune(PAC) pour 2023-2027 n'incite pas à changer les pratiques agricoles. En Europe le bilan est catastrophique ; la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité révèle la perte de 20 millions d'oiseaux chaque année.

Plusieurs équipes de scientifiques français, belges américains ont évalué les coûts cachés de l'utilisation des pesticides pour la France. Ils sont très difficiles à estimer. Le coût annuel minimum est de 372 millions d'euros, mais pourrait atteindre 8,2 milliards d'euros.

Localement, rien ne change. Le suivi mensuel de l'eau relève des métabolites de substances mères d'herbicides et de fongicides dans 22 rivières sur 23. La situation ne s'améliore pas. Le laboratoire du département a relevé depuis mai un métabolite supplémentaire issu d'un fongicide interdit d'utilisation depuis 2020. Constat de son omniprésence dans toutes les rivières aux teneurs importantes de 0,2 µg/l jusqu'à 1,1 µg/l.

On est bien loin de l'objectif de réduction des pesticides.

Suite à l'article dans notre précédent bulletin sur la présence de la loutre dans l'Ic, nous avons reçu ce petit message :



Dessinatrice : Myrha

Les algues vertes en baie de Saint-Brieuc – Saison 2023

Le fond de baie a été particulièrement envahi par ces marées vertes. En début de saison, la baie de Saint-Brieuc a concentré 85 % des quantités d'algues vertes échouées en Côtes d'Armor.

Des plages en fond de baie ont été fermées, les capteurs d'hydrogène sulfuré ont donné l'alerte à plusieurs reprises. Il est reconnu que ces capteurs sont positionnés trop en hauteur afin d'être à l'abri des marées hautes, le problème est en cours d'étude. On considère la valeur limite d'exposition à ce gaz à 10 ppm (partie par million) ; rappelons que ce gaz peut être mortel. Une intoxication suraiguë, lorsque la concentration en H₂S est supérieure à 700 ppm, provoque les symptômes suivants : perte subite de conscience, convulsion et dilatation pupillaire. Une personne exposée à ce niveau de concentration peut mourir très rapidement.

La nouvelle solution proposée par l'État de ramasser à partir d'un bateau les algues en mer, n'est absolument pas recevable pour les associations environnementales.

Depuis des décennies, les associations s'appuient sur les conclusions des scientifiques : la teneur très élevée en nitrates des cours d'eau bretons (nitrates issus des lisiers et des engrais azotés utilisés en agriculture) est la cause de la prolifération des algues vertes. Seules des mesures efficaces et obligatoires, à savoir les réductions d'apport d'engrais azotés et la réduction des cheptels apporteront la solution. Il s'agit donc de mettre en œuvre un nouveau modèle agricole breton. Des efforts ont été faits, mais ils sont très largement insuffisants : même si la moyenne des taux de nitrates dans les cours d'eau se situe à 30 mg/l, il faut descendre à 10 mg/l pour voir un véritable résultat sur la réduction des marées vertes ! Véritable fléau pour notre région.

Le jugement du Tribunal Administratif de Rennes de juillet 2023 a donné raison à l'association « Eau et rivières de Bretagne » qui avait déposé un recours. Le TA a enjoint le Préfet de la Région Bretagne (représentant de l'État) de prendre de nouvelles mesures pour lutter contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Il demande à nouveau des « mesures d'application immédiate, contrôlées dans leur exécution, de limitation de la fertilisation azotée et de gestion adaptée des terres agricoles. »

Pour ERB, les juges enjoignent à l'État de passer à la vitesse supérieure, et donnent un délai de 4 mois pour enfin prendre des mesures efficaces. Suite à l'insuffisance des différents plans de lutte contre les algues vertes, et en regard des sommes engagées, l'État se doit de prendre des mesures exemplaires.

Nous attendons la réponse du Préfet de Région et la mise en place de mesures à la hauteur des enjeux.

Quelques chiffres concernant les tonnages d'algues vertes envoyés à l'usine de Launay-Lantic pour la saison 2023 :

Algues en provenance de

- Binic-Etables-sur-mer 34 tonnes
- Lamballe Terre et Mer : 472 tonnes
- SBAA (Agglomération de Saint-Brieuc) : 3767 tonnes.

Le sentier côtier

Sentier de Grande Randonnée - GR 34 sur la commune de Binic-Etables sur Mer Servitude de passage des piétons sur le littoral (loi du 31/12/1976)

Des fortes pluies, des orages ont raviné, en certains endroits, la falaise en bord de mer. Ils ont fragilisé le bord de falaise et rendu le sentier de Grande Randonnée périlleux.

La mairie a fermé une portion de ce sentier entre le terrain de camping des Fauvettes et la pointe de la Rognouse et mis en place un itinéraire de contournement par la ville Garnier. Elle étudie avec les services de l'État et les propriétaires riverains un recul du chemin en application de la servitude du littoral .

Nous rappelons ci-après les grandes lignes de cette servitude du littoral pour les piétons :

- La servitude de passage des piétons sur le littoral est destinée à assurer exclusivement le passage des piétons le long du littoral et à leur assurer un libre accès au littoral.

- La responsabilité civile du propriétaire ne sera pas engagée pour des dommages causés ou subis par le bénéficiaire de la servitude.

- L'État a obligation de prendre en charge les dépenses nécessaires à l'exécution des travaux pour :

- assurer le libre passage ;
- assurer la sécurité des piétons ;
- entretenir le passage (avec une participation possible des collectivités locales et de tous les organismes intéressés).

Les sentiers peuvent être intégrés dans les plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée et bénéficier alors, pour leur entretien, de la taxe d'aménagement.

Sauf si la servitude est le seul moyen d'assurer la continuité du cheminement des piétons ou le libre accès au rivage, elle ne peut pas être grevée sur des terrains situés à moins de 15 mètres des bâtiments à usage d'habitation édifiés avant le 1^{er} janvier 1976 ni grever des terrains attenants à des maisons d'habitation et clos de murs au 1^{er} janvier 1976.

Cette distance de 15 mètres peut être réduite si :

- l'habitation se situe à un niveau sensiblement plus élevé que celui de l'emprise de la servitude ;
- s'il existe déjà un passage ouvert à la circulation des piétons dans cet espace de 15 mètres.

La mise en œuvre de cette servitude ne se fait qu'avec une forte impulsion de Monsieur le Maire.

Plusieurs points de coupure de cette servitude existent sur la commune. Ils sont présentés sur la carte ci-après. Nous demandons à Monsieur le Maire de tout mettre en œuvre pour assurer la continuité du sentier de Grande Randonnée. Il est un atout touristique incontestable pour la commune.

Sentier de Grande Randonnée - GR 34 sur la commune de Binic-Etables sur Mer

En rouge les parties de la commune où la servitude n'est pas respectée



Voici les informations transmises par la Mairie de Binic-Etables-sur-mer le 25 août 2023 :

Nous sommes dans l'attente (fin septembre) de la part de l'architecte conseil et du paysagiste conseil de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) des principes d'aménagements proposant un nouveau tracé du GR au niveau de la portion du sentier fermée à la Rognouse après le camping des Fauvettes.

Ces propositions seront bien entendu à négocier dans un second temps avec le propriétaire.

Le CEREMA va également revenir inspecter au mois d'octobre le GR 34 longeant la commune pour mettre à jour son état des lieux de la Servitude de Passage des Piétons le long du littoral et faire le point sur les évolutions dues à l'érosion.

Historique du parcours professionnel du militant André Pochon

Le texte ci-dessous qui présente quelques points de repères, résulte d'une rencontre avec André Pochon le 17 août 2023 et a été complété par des extraits de textes rédigés par lui.

En 1945, la France est ruinée, l'agriculture, privée d'engrais et d'amendements calcaires est d'une extrême pauvreté (le rendement du blé est de 15 quintaux par hectare, une vache rustique produit 1500 litres de lait par an). Dans chaque département, le gouvernement met en place les DSA (Directions des Services Agricoles). Des ingénieurs agronomes sillonnent le territoire et vulgarisent la fertilisation des terres, l'équilibre de l'alimentation des animaux, l'achat de semences sélectionnées.

Le progrès s'installe vraiment avec deux innovations conjointes : la création de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) en 1946 et celle des CETA (Centres d'Études Techniques Agricoles) au même moment.

Les jeunes chercheurs de l'INRA prônent la « **révolution fourragère** » : développement des prairies où les vaches avec « leur barre de coupe à l'avant et leur épandeur à l'arrière » font le travail toutes seules et au lieu de nourrir une vache à l'hectare vous en nourrissez le double. Cette augmentation considérable du rendement des prairies nécessite l'emploi d'engrais azotés (350 kg d'azote par hectare et par an). Les éleveurs renouvellent leur troupeau avec les races normandes (qui produisent 4000 à 5000 litres de lait par an), ou frisonnes (qui produisent 5000 à 6000 litres de lait par an).

En 1954, André Pochon crée avec Albert Mahé le CETA de Corlay (Centre d'Études Techniques Agricoles) : 17 agriculteurs se réunissent une fois par mois à tour de rôle dans chaque ferme. La ferme est visitée et l'étude d'un sujet concernant les cultures et l'élevage est abordée. André Pochon met au point sur sa petite exploitation de 9 ha la prairie à base de ray-grass et de trèfle blanc **sans apport d'engrais azotés**. Les adhérents du CETA de Corlay expérimentent la méthode sous le contrôle de l'ingénieur de la Chambre d'agriculture. L'INRA dans sa station de recherche de Quimper étudie les rendements pendant 3 années : une prairie ray-grass/trèfle blanc sans apport d'azote produit autant d'herbe qu'une prairie recevant 350 unités d'azote. C'est un plus considérable qui renforce l'autonomie et les revenus de l'exploitation. La prairie « trèfle blanc » se généralise.

De plus, le développement de la production porcine suit celui de la production laitière : la crème et le beurre sont vendus, le lait écrémé apportera les protéines à l'alimentation des cochons. L'INRA a beaucoup apporté, la ration conseillée s'établit de la façon suivante : 3 l de lait écrémé (apport de protéines) + 1 kg d'orge + pomme de terre ou betterave danoise à volonté par cochon et par jour (la betterave danoise apportant davantage de matière sèche).

Durant les années 1950-1960, les CETA deviennent les moteurs du développement autonome, à forte valeur ajoutée.

En 1962, la PAC (Politique Agricole Commune) vient bouleverser cette agriculture durable. On considère que les agriculteurs sont trop nombreux, les fermes trop petites. Les prix des céréales, de la viande, du lait sont garantis, il n'y a plus de limite à leur production. Le soja n'est pas taxé à son entrée en Europe et remplace le lait écrémé pour l'alimentation en protéines, c'est la voie ouverte à la production porcine industrielle « hors-sol ». En parallèle, le maïs fourrage, propulsé par les américains remplace les prairies dans le système fourrager.

Non seulement le maïs est une catastrophe économique, mais c'est une catastrophe environnementale (cf. l'article « Le maïs fourrage, voilà l'ennemi » d'André Pochon p. ...)

En 1982, neuf agriculteurs adeptes de la prairie à base de trèfle blanc créent le CEDAPA (Centre d'Études pour un Développement Agricole Plus Autonome) dont le président est André Pochon. Le Conseil Général des Côtes d'Armor et le Conseil Régional de Bretagne appuie cette initiative.

En 1995, Le Conseil Général des Côtes d'Armor, l'INRA et le CEDAPA mettent en place le programme « Terre et Eau ». Vingt-quatre exploitations sont suivies par dix chercheurs de l'INRA. Les résultats seront publiés dans un ouvrage en 1999 : « A la recherche de l'agriculture durable » Ed. Quae. Ces travaux soulignent la réussite économique de ces vingt-quatre exploitations, qui dépensent moins, ont des revenus supérieurs à ceux des agriculteurs du modèle productiviste et ont une pollution insignifiante par rapport à la qualité des eaux.

Actuellement, l'activité du CEDAPA est centrée sur la lutte contre la pollution et les algues vertes, il préconise le système herbager en substitution au maïs fourrage et organise des sessions de formation sur les prairies à base de trèfle blanc, sans engrais azotés.

La concentration des exploitations, encouragée par la prime à l'hectare vide les campagnes. La monoculture, l'élevage industriel et le maïs fourrage ont entraîné la pollution de l'eau en nitrates et en pesticides, les algues vertes prospèrent, la biodiversité régresse à grands pas, cependant que le réchauffement climatique s'accélère. Une réforme en profondeur de la PAC de 1962 qui a initié le modèle productiviste est indispensable.

En 2020, André Pochon, agriculteur en retraite promoteur de l'agriculture durable et Armand Rioust de Largentaye, ingénieur agronome, ancien chef de projet à la Banque Mondiale et Conseiller en stratégie à l'Agence Française de Développement ont publié une «**Lettre ouverte à nos gouvernants pour réformer en profondeur la Politique Agricole Commune**». Dans cette lettre, ils proposent quatre primes et suggèrent, par une conditionnalité précise et rigoureuse, de mieux assurer que les fonds publics soient destinés à servir le bien public.

A. Les quatre primes sont les suivantes :

1. Une prime aux surfaces d'intérêt écologique (SIE) : taillis, talus, bois, mares, marécages, prairies permanentes... Ces surfaces sont primordiales pour la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique ; nous proposons des primes à hauteur de 400 € par ha pour les 25 premiers ha, 200 € par ha pour les suivants.

2. Une prime aux surfaces en prairies temporaires, légumineuses et oléoprotéagineux. Cette prime incitera les agriculteurs à augmenter ces surfaces pour retrouver notre autonomie en protéines d'alimentation animale. Pour le moment notre autosuffisance n'est que de 50 %, le reste étant couvert par l'importation de soja. La prime sera de 400 € par ha pour les 25 premiers ha, 200 € par ha pour les suivants.

3. Une prime dégressive et plafonnée sur les bovins, ovins et caprins. Ces animaux sont indispensables à l'équilibre sol-plantes-animaux. La polyculture-élevage est la base du développement durable. Comme actuellement, les vaches laitières seront primées à 34 € par vache pour les 40 premières, les vaches allaitantes seront primées à 176 € par vache de la première à la 50ème, de 130 € par vache de la 51ème à la 99ème, de 70 € par vache de la 100ème à la 130ème.

4. Une prime pour chaque travailleur actif sur l'exploitation. Cette prime est destinée à revitaliser le milieu rural, elle se substitue aux primes actuelles à la surface. Elle sera de 5.000 € par actif, plus 2.000 € par actif dans les exploitations de moins de 20 ha.

B. La conditionnalité sera rendue rigoureuse en annonçant que l'éligibilité aux primes dépendra du strict respect de l'ensemble des quatorze conditions suivantes :

- 1 - Dix pour cent de la surface totale de l'exploitation en surface d'intérêt écologique.
- 2 - Pas d'agrandissement au-delà de 50 ha.
- 3 - Pas d'élevage industriel hors-sol ; autonomie alimentaire des animaux de 80% au minimum pour les bovins, de 50% pour les porcs, de 25% pour les volailles.
- 4 - Surface en maïs fourrage limitée à 12% de la surface agricole utile (SAU) : bovins et ovins nourris essentiellement à l'herbe.
- 5 - Excédent apparent du bilan entrée/sortie de l'azote sur l'exploitation inférieur à 50 kg N/ha (méthode INRA), la comptabilité en faisant foi (ce point capital était déjà prévu dans la loi sur l'eau de Dominique Voynet en 1998).
- 6 - Directives nitrates appliquées strictement.
- 7 - Les prairies permanentes resteront en l'état.
- 8 - Pas d'arasement de talus ou de haies ; talus boisés réimplantés en cas de menace d'érosion ou d'écoulement intempestif des eaux.
- 9 - Terres en forte pente sous herbe.
- 10 - Pas de drainage des zones humides ; si elles le sont déjà, elles serviront de prairies permanentes.
- 11 - Animaux élevés le plus longtemps possible à l'extérieur, et logés sur litière lorsqu'ils sont rentrés.
- 12 - Assolement des cultures au minimum triennal.
- 13 - Indice de traitement des cultures en pesticides chimiques inférieur de 60% à celui couramment pratiqué à l'échelle régionale, avec pour objectif leur suppression totale.
- 14 - Interdiction de brûlis des pailles

Les quatre primes ainsi conditionnées constitueront l'instrument de la réorientation du modèle productiviste actuel vers un système agroécologique autonome et à forte valeur ajoutée. Ce modèle, qui a fait l'objet de propositions concrètes aux autorités françaises et européennes, préservera les sols, l'eau, l'air, les baies marines, la biodiversité et le revenu des agriculteurs tout en contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique.

A l'heure où une crise sociale et économique sans précédent est devant nous, il est impératif que la politique agricole donne l'exemple en privilégiant l'autonomie et l'économie circulaire plutôt que la mondialisation.

Quelques étapes du parcours de vie d'André Pochon

Les études

Né en 1931 à Saint-Mayeux, jusqu'à ses treize ans, André a vécu à la ferme et souhaitait aider son père le plus vite possible.

En 1945 le cours complémentaire à Corlay a été créé, une de ses sœurs et d'anciens instituteurs ont insisté auprès de ses parents pour qu'il suive ce cours complémentaire. Si l'école primaire ne lui plaisait pas tellement (bien qu'il ait eu son Certificat d'Étude), il a suivi durant deux ans le cours complémentaire en brillant élève et a obtenu le Brevet Élémentaire en 2 ans. Poussé à s'inscrire au concours de l'école normale, il renonce pour rester à la ferme et labourer avec des bœufs et des chevaux.

Puis à la libération, l'inscription aux cours d'agriculture post-scolaires par correspondance est devenue obligatoire. En parallèle, le Canton de Corlay met en place des cours d'agriculture en hiver. Des ingénieurs venaient corriger les cours, des visites de fermes modernes étaient organisées.

Très vite, André Pochon milite à la JAC (Jeunesse Agricole Chrétienne) dont il devient rapidement l'un des dirigeants. Il anime des réunions et des sessions de formation pour les jeunes agriculteurs sur l'ensemble du département.

L'installation

André a rencontré sa femme Fernande en 1950 au Congrès National Agricole de la JAC, ils se marient le 9 juin 1954. Se pose le problème du « comment vivre ? » pour le jeune couple, le jeune frère d'André étant installé sur l'exploitation familiale.

Pas très loin, une petite ferme de 8 ha restait sans amateur. Le jeune couple loue la ferme en formant une communauté d'exploitation (préconisée par la JAC) avec son jeune frère resté sur l'exploitation des parents (tracteur commun, corvées partagées...). La communauté d'exploitation deviendra par la suite le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun). Cette situation dure 1 an, puis le couple décide de mener seul la petite ferme, contrairement à ce que préconisait la loi d'orientation agricole. La location d'un hectare de lande aux parents s'ajoute aux 8 ha de la ferme.

Sur sa ferme de Saint-Mayeux de 9 ha, 8 vaches de race normande et leurs génisses sont installées sur les prairies, la crème et le beurre sont vendus et le lait écrémé permet de nourrir 100 cochons par an élevés sur paille en s'inspirant des porcheries danoises.

A la surprise à la coopérative du secteur : André Pochon, installé sur la plus petite ferme de la commune devient le plus gros producteur de lait et de cochons.

Après le retournement de la prairie à base de trèfle blanc, les betteraves bénéficient d'un apport en matière organique, puis l'orge bénéficiait des reliquats d'azote : 60 quintaux d'orge / ha étaient produits sans engrais azotés et sans pesticides.

En 1965, après 11 ans d'installation, Fernande estime qu'il est temps d'acheter une petite exploitation, et en étant propriétaires, ils pourront construire une maison neuve. Dans le Canton de Corlay, une ferme de 25 ha est à vendre, ils souhaitent en acheter la moitié, mais la SBAFER (Société Bretonne d'Aménagement Foncier et d'Établissement rural) leur explique que ce n'est pas possible de réduire la taille d'une ferme. C'est finalement une ferme de Saint-Bihy qu'ils achèteront, en poursuivant les mêmes méthodes qu'à Saint-Mayeux

Les coopératives

Les CETA (Centres d'Études Techniques Agricoles) ont permis d'améliorer considérablement la production, mais comment assurer la vente ? C'est le point de départ des nouvelles coopératives créées pour faire front face à la grosse coopérative (l'Office Central de Lanterneau) qui constituait un monopole. Quelques années plus tard, les petites coopératives se regroupent pour former Unicopa qui au final va appliquer la même politique que l'Office Central : développement de l'élevage industriel, utilisation du maïs fourrage et emploi de pesticides. André a été fondateur et président de coopératives. Son regret : avoir dépensé tant d'énergie au service de coopératives... pour peu de résultats, les grosses structures ayant pris le dessus et s'étant éloignées des objectifs du départ.

Les distinctions

Officier de la Légion d'honneur

Officier du Mérite Agricole

Diplômé et médaillé d'or de l'Académie d'Agriculture

Collier de l'Hermine attribué par l'Institut Culturel de Bretagne (il tient son nom de l'ordre de chevalerie créé en l'an 1381 par Jean IV duc de Bretagne)

Les écrits

André a écrit 6 livres :

- La prairie temporaire à base de trèfle blanc. 1979 - Ed. INRA-ITEB réédité pour la 4ème fois en 2002 - Ed. Cedapa

- Du champ à la source 1991 – Ed. Kreiz Breizh

- Les champs du possible – Plaidoyer pour une agriculture durable. 1998 – Ed. La Découverte

- Les sillons de la colère – La malbouffe n'est pas une fatalité. 2002 – Ed. La Découverte

- Agronomes et paysans : un dialogue fructueux. 2008 – Ed. Quae

- Le scandale de l'agriculture folle – Reconstruire la Politique Agricole Commune. 2009 – Eds du Rocher

Il continue à rédiger des tribunes et des lettres ouvertes.

Le maïs fourrage , voilà l'ennemi !

En Bretagne le maïs-fourrage couvre 40% de la surface. Non seulement cette culture met à mal le revenu du paysan, mais elle est aussi la principale responsable de la pollution de la région en nitrates et en pesticides. Elle constitue une menace pour la biodiversité, contribue à la disparition du bocage, à la concentration des exploitations. Elle aggrave la pénurie d'eau et mine notre souveraineté alimentaire.

Comment nous sommes-nous laissés duper par cette plante magique ?

Le maïs arrive en Bretagne à la fin des années 1960. Les américains ont mis au point un maïs hybride qui peut pousser dans les régions tempérées comme la Bretagne. A grand renfort de publicité, ils nous exportent les semences de maïs hybride. Tout bénéfique pour eux, d'autant que, le maïs étant une plante très pauvre en protéines, ils nous exportent aussi leur tourteau de soja, dont ils regorgent. Bien joué les américains !

La Bretagne est inondée de semences de maïs hybride et l'élevage breton voit dans le maïs la plante miracle qui va le sauver. Dès lors, les chambres d'agriculture, les écoles, la presse agricole, les services de l'État, les coopératives et l'agro-industrie, tous vont faire la promotion du maïs. Les CETA (Centres d'Études Techniques Agricoles) en font autant. Président du CETA de Corlay, si je fais une réunion sur autre chose que le maïs, je n'ai plus personne ! Quelles variétés semer ? quelle densité de semis ? quelle machine pour le récolter ? quels silos et comment lutter contre les corbeaux, les sangliers ? et combien de kilos de soja par animal pour équilibrer la ration en protéines ? Et le comble l'INRA chante des herbages s'y met aussi dans le maïs-fourrage : « oubliée la vache au pré, qui avec sa barre de coupe à l'avant et son épandeur à l'arrière, fait le travail toute seule ! ». L'INRA crée ses propres variétés de maïs hybride : INRA 201, INRA 202... Devant mon étonnement et ma réprobation, un chercheur éminent me répond : « Si l'INRA n'avait pas suivi , elle aurait perdu toute sa crédibilité ! »

On croit rêver. Pas une seule évaluation du coût que cela représente. Il faudra attendre l'étude du CEDAPA (Centre d'Études pour un Développement agricole plus autonome) en 1985 pour prouver, exemples à l'appui, qu'il en coûte trois fois plus cher de nourrir une vache au maïs plus soja que de la nourrir au pré.

Un président de coopérative dans son journal écrira « *Fabuleux maïs, si tu n'étais pas là !* » Qu'importe. En 1972 le maïs est déclaré sinistré et les éleveurs toucheront une aide substantielle de l'État pour acheter la nourriture manquante pour leurs animaux. En 1974, le maïs est à nouveau déclaré sinistré. Il fut récolté en janvier dans des conditions épouvantables. Avec la remorque à demi-remplie on s'enlisait encore et il fallait un deuxième tracteur pour en sortir. Un entrepreneur de travaux agricoles venu du Morbihan, debout sur sa machine, s'écriait : « On aurait du maïs comme cela chez nous, jamais, jamais on n'en mettrait plus ! » En 1976, sécheresse, le maïs est sinistré à nouveau : ce fut la prime Giscard que tous les contribuables ont payée. Un journaliste écrira dans Ouest-France : « *Une plante qui doit être subventionnée tous les deux ans pose un problème* ».

Et pourtant, ça va continuer. Peu à peu, la Bretagne se couvre de maïs-fourrage. Sur mon exploitation de Saint-Bihy, ma mère (70 ans), personne de bon sens me dit : « *Comment toi, Dédé Pochon qui est tant de progrès, pourquoi ne fais-tu pas du maïs aussi ?* » Alors, après des années de résistance, sous la pression de ma mère, je m'y suis mis.

Nous avons la chance, mon épouse et moi-même, d'avoir un ami professeur d'histoire et de géographie à l'École Navale. Il a formé toute une génération d'amiraux qui auront été

marqués pour la vie. C'était un savant. Or, au printemps 1972, alors que je lui faisais visiter avec enthousiasme mon champ de maïs qui venait de lever, il me dit :

« *Méfiez-vous ! cette plante n'est pas faite pour vous.* » Il ne croyait pas si bien dire puisqu'en 1972 la récolte fut catastrophique.

Retrouvant mon bon sens, je me suis dit « *Je nourrirai mes animaux avec n'importe quel fourrage ; j'en nourrirai plus en dépensant beaucoup moins* ». J'ai arrêté immédiatement et suis revenu à mes belles prairies de trèfle blanc. A la fin de l'année j'avais 10.000 francs en plus dans mon porte-monnaie.

Nous avons vécu plus de quarante années de gâchis et pourtant quelques sages nous avaient mis en garde. Robert Pense, paysan, lui-même ensileur de maïs fourrage, déclarait à qui voulait l'entendre : « *Le maïs est une plante à chagrin : danger des corbeaux, des sangliers, du taupin, du printemps froid, des gelées précoces, de la tempête, des automnes pluvieux.* » La plasticulture vient encore augmenter les coûts et aggraver la pollution et l'érosion.

L'arrivée du maïs en Bretagne a été une catastrophe économique pour les éleveurs. C'est avec le maïs que sont apparus ce qu'on a appelé les « cas difficiles ». Le ministre de l'agriculture viendra en personne à Saint-Brieuc pour se pencher dessus. Les plus atteints furent les éleveurs de taurillons. La coopérative de l'Argoat de Guingamp préconisait : « *Tout en maïs, tout en taurillons* ». Elle a fermé boutique depuis longtemps, et aussi les éleveurs qui l'ont suivie.

Aujourd'hui, malgré un prix du lait élevé et une prime PAC considérable (prime à la vache, au veau, à l'hectare), les éleveurs laitiers se plaignent encore. Bien sûr, avec des prix du soja et des carburants élevés, produire du lait avec du maïs fourrage est très coûteux. Et ils persistent dans un système fourrager aberrant alors que les éleveurs herbagers, leurs voisins, gagnent trois fois plus en travaillant moins ...

Le maïs fourrage est assurément une calamité économique ; sauf pour l'agro-industrie qui en vit : ventes de soja, de carburant, de matériel, de pesticides, de semences (le grain de maïs hybride ne se resème pas) et j'en passe. Lors d'une grande réunion publique où un éleveur disait nourrir son troupeau à l'herbe, le directeur de la coopérative lui répondit : « *Si tous mes adhérents faisaient comme vous, je n'aurais plus qu'à fermer ma boutique.* »

Une catastrophe pour l'environnement

Jusqu'à la fin des années 1960, le taux de nitrates dans l'eau de la baie de Saint-Brieuc était de 2 mg au litre (réf. services de l'État). Avec l'arrivée du maïs fourrage, ce taux augmente chaque année pour dépasser les 50 mg/litre. Bien sûr, l'élevage industriel des porcs et des volailles y contribue aussi, mais aujourd'hui ces élevages sont très réglementés et les cultures intermédiaires piège à nitrates (CIPAN) participent activement à la baisse du taux de nitrates car ces CIPAN captent les reliquats d'azote présents dans le sol après la récolte.

Malheureusement la CIPAN est inefficace quand elle est semée derrière un maïs fourrage, trop tardivement : la végétation en fin d'automne-hiver est nulle, contrairement à une CIPAN semée derrière le blé au mois d'août. En pleine végétation, en automne-hiver une CIPAN va pomper le reliquat d'azote dans le sol derrière la récolte. Par contre, derrière la récolte du maïs l'azote sera lessivé pendant l'hiver. Et de plus, le maïs fourrage ne craint pas la verse. On peut donc lui mettre des quantités de lisier sans problème. Durant des années, le maïs a été un dépotoir à lisier jusqu'à 500 kg d'azote / hectare. Aujourd'hui, la réglementation l'interdit mais la tentation est grande pour l'agriculteur d'épandre son lisier en excédent. Ni vu ni connu ! Comment contrôler les tonnes à lisier ? On ne peut mettre un contrôleur dans chaque exploitation. Dans nos manifestations, nos pancartes « *Maïs + lisier : algues vertes assurées* »

restent d'actualité. C'est pourquoi le maïs est le roi de la pollution. Avec 40% de la surface fourragère en maïs fourrage, comme c'est le cas aujourd'hui en Bretagne, la pollution est inévitable.

On ne réglera pas le problème des algues vertes en Bretagne tant qu'on n'aura pas réduit les surfaces en maïs fourrage à 10%, un maximum. L'idéal serait de les supprimer complètement. L'éleveur serait le premier gagnant.

La région tout entière le serait aussi. C'est en effet la culture du maïs fourrage qui a provoqué l'agrandissement des parcelles, la disparition du bocage par l'arasement des talus, le drainage de zones humides et, finalement, la disparition d'un grand nombre d'exploitations. Et la biodiversité en a pris un sacré coup : où sont les perdrix dans les champs, les pies, les tourterelles ... Les chasseurs ne s'y trompent pas en considérant le maïs comme une calamité.

Plus grave, les pesticides : pendant des années, les champs ont été arrosés d'Atrazine, herbicide reconnu dangereux pour la santé. Vingt ans après son interdiction, on en retrouve toujours dans l'eau. Remplacé par le métolachlore, cette nouvelle molécule est également déclarée dangereuse. On la retrouve dans l'eau distribuée dans les réseaux. Certaines communes comme Saint-Mayeux ont dû fermer leur captage et se brancher sur le barrage de Kernéhuél. Hélas, celui-ci contient aussi du métolachlore. Devant cette situation, il est question d'interdire aussi cette molécule malgré l'opposition farouche des maïsiculteurs.

Et il y a le problème de l'eau. La végétation du maïs, contrairement à celle des céréales, se fait en été. Si le réchauffement climatique multiplie les sécheresses comme en Bretagne en 2022, l'arrosage du maïs se généralisera, consommant une eau si précieuse par ailleurs.

Ce n'est pas tout. Le problème de la souveraineté alimentaire est lié au maïs. La moitié de notre importation de soja est due à la complémentation en protéines du maïs-fourrage. Retrouver notre autonomie en protéines c'est en premier lieu le retour à un système fourrager herbager qui, lui, est parfaitement équilibré, voire excédentaire en protéines.

Alors, pourquoi s'obstiner dans une culture si funeste ? Coûteuse, elle met à mal le revenu du paysan, elle est le principal responsable de la pollution de l'eau en nitrates et en pesticides, elle met à mal la biodiversité, par la disparition du bocage, pousse à la concentration des exploitations, aggrave la pénurie d'eau et mine notre souveraineté alimentaire.

Enfin, la monoculture du maïs provoque une baisse du taux de matière organique : en 5 années de maïs sur maïs, ce taux peut tomber de 3 à 2 %. Le sol devient compact, difficile à travailler et les rendements baissent. Le manque d'humus dans le sol ne retient plus l'humidité et une sécheresse éventuelle sera plus néfaste. Oui, le maïs est bien notre ennemi numéro un, tant sur le plan économique que social et environnemental ! Si la majorité des paysans ne veut pas l'entendre, il faudra les y contraindre. Il suffit de conditionner les aides PAC à la diminution, voire à la suppression du maïs-fourrage. Ce ne sera que bénéfique pour leurs revenus et pour le bien public.

Tribune d'André Pochon publiée le 23 février 2023

Respecte ta mer – Protège ta plage



« Respecte ta mer, Protège ta plage », tel était notre slogan pour le retour du kiosque sur la Plage de la Banche à Binic-Etables-sur-mer en juillet (les 13 et 20 juillet) et en août (les 3 et 10 août) de 16h00 à 18h00 : des jeux, des quiz, des cadeaux et des surprises.

La presse s'est fait l'écho le 13 Juillet 2023 de notre kiosque, en titrant : « L'association de la source à la mer installe son kiosque plage de la Banche, à Binic-Etables-sur-mer »

Le Kiosque 2023 a démarré comme prévu le jeudi 13 juillet. Les touristes sont bien présents malgré un grain en milieu de partie. Les enfants ont un bon niveau de connaissances des sujets abordés (algues vertes, plastique, pollution des eaux), notamment sur le tri des déchets. Ils sont également très adroits au chamboule-tout et nous avons donc distribué de nombreux cookies et des magazines éducatifs sur l'environnement en cadeau. Un vrai stand (Table haute, Flyer, flamme) et des tenues adaptées nous ont mis en visibilité sur l'esplanade de la banche. Bonne ambiance, nombreux public.

Le 20 juillet nous avons joué la deuxième partie de notre kiosque. Une petite pluie en début de kiosque a fait fuir les touristes mais rapidement l'esplanade de la banche s'est animée. Plusieurs familles ont joué en équipe pour avoir le droit de répondre aux Quiz. Une famille suisse très à l'aise sur le questionnaire des algues vertes repart avec un Flyer (Futurs adhérents ?). Le drapeau violet (pollution des eaux) n'est pas encore très connu mais la problématique des déchets plastiques est bien intégrée par les enfants. Une fois de plus nous avons épuisé notre stock de cookies et distribué quelques cahiers de vacances ... sur la nature.

Le 3 août, malgré un temps incertain et beaucoup de vent, s'est déroulée la troisième partie du kiosque. Le vent aidait un peu les enfants à faire tomber les boites du chamboule-tout. Finalement nous avons eu du passage et on constate que les enfants autour de 10 ans sont très au fait de nos quiz : merci au programme scolaire et bravo aux enseignants. Le comble, aujourd'hui les cookies étaient aux algues ! ... mais pas que. Nous nous préparons pour une meilleure affluence la semaine prochaine car normalement le soleil sera au rendez-vous.

Le 10 août, dernière partie de notre kiosque 2023. Pour une fois du grand beau temps ! et paradoxalement un peu moins de passage, car les enfants préféraient filer sur la plage qui était bondée !!!! au final, un score honorable quand même, et ... vif succès des gâteaux !

Rendez-vous à l'année prochaine, en espérant que l'histoire soit plus belle à raconter et que de grands progrès soient réalisés sur la qualité de nos plages, nos rivières et nos océans !



Lecture des questions du quiz



Le chamboule-tout sur le muret



Réponses en équipe

Les principales actions du deuxième trimestre 2023

1- Participation au Week-end des Transitions les 3 et 4 juin, organisé par la commune de Binic-Etables-sur-mer

L'association présentait une exposition sur la pollution des océans par les plastiques. Il y a eu une très bonne participation et de bons contacts avec les visiteurs.

2- Participation à la réunion organisée par M. le Maire de Binic-Etables-sur-mer, suite à l'enquête publique sur l'installation en mer de 120 filières de moules, au large de la plage de la Banche

Cette réunion s'est tenue en présence d'élus, de mytiliculteurs de la baie de Saint-Brieuc et de représentants d'associations environnementales. Au cours de cette réunion ont été soulevées les conséquences directes de cette installation sur l'environnement pour l'ensemble de la baie de Saint-Brieuc. Le dossier est entre les mains du Préfet des Côtes d'Armor.

3- Réalisation et envoi du bulletin n° 93

4- Participation à la réunion présentant les résultats de la Consultation citoyenne sur l'avenir du site de la Rognouse

Le vote des citoyens a été favorable au projet n° 1, soutenu par notre association, à savoir la démolition des bâtiments et la renaturation complète du site littoral de la Rognouse classé espace remarquable.

Un Comité technique composé d'élus et d'agents doit étudier la faisabilité technique et financière de ce projet.

5- Contact avec M. le Maire de Binic-Etables-sur-mer suite à la pollution de la plage de la Banche par des algues brunes (fin juin – début juillet)

Les algues brunes en putréfaction ont été enfin ramassées et évacuées. Le site de Launay-Lantic les ayant refusées, il a fallu trouver une autre solution. Depuis le protocole a été revu, les algues brunes seront acceptées et traitées sur le site de Launay-Lantic.

6- Mise en place du Kiosque de l'association sur l'esplanade de la Banche durant quatre après-midi en juillet et en août

Il s'agissait d'informer sur les pollutions par les algues vertes, sur la qualité des eaux de baignade, sur la pollution des océans par les plastiques...

7- Réunion avec M. le Maire et plusieurs adjoints sur :

les conditions de ramassages des algues vertes et des algues brunes, la qualité des eaux de baignade, le suivi de la qualité des eaux du cours d'eau le Gué Esnard se déversant sur la plage de la Banche, la mise en place des signalétiques à l'entrée des plages pour informer les citoyens.

8- Participation à l'opération « sentinelles de l'environnement » organisée par FNE (France Nature Environnement) et Vivarmor

Un membre de l'association a été retenu pour être référent : il s'agit de mettre en place des groupes pour alerter sur toutes les formes d'atteinte à l'environnement (pollution, destruction de talus, de haies...).

9- Participation à la réunion organisée par M. le Préfet sur la ressource en eau dans le département et l'adaptation au changement climatique

Conclusions : importance de la réduction des consommations, lutte contre le gaspillage, recherche de nouvelles ressources (par exemple souterraines).

10- Participation au Forum des associations de Binic-Etables-sur-mer

De bons contacts et des nouvelles adhésions.

